

Lundi 6 février 2023
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi six février deux mille vingt-trois à 18 h 00 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Messieurs les conseillers Jacques Lemay, Jean-Claude Coydon et Michel Sesena, Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant qui préside l'assemblée.

Est absente : Madame la mairesse Caroline Clément

Madame Annie Saint-Pierre directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 18H06

ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse-suppléante

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023
3. Correspondance
4. Liste des comptes à payer
5. Suivi des questions de l'assemblée précédente
6. Résolution : Affichage de poste – jardinière
7. Résolution : Dek-hockey et MRC Amie des enfants
8. Affaires nouvelles
9. Période de question
10. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-02-12

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté en ajoutant aux affaires nouvelles au point a), Résolution pour la TECQ.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU QU'une séance ordinaire a été tenue le 9 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Sesena
PPOPOSÉ PAR Madame Martine Muller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-02-13

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

3. CORRESPONDANCE

4. LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
APPUYÉ PAR Monsieur Frederic Harnois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-02-15

QUE la liste de comptes totalisant la somme de 120 199.55 \$ soit approuvée telle que présentée.

5. RÉSOLUTION : Affichage de poste – Entretien paysager

ATTENDU QUE nous sommes à la recherche d'une personne pour faire l'entretien paysager;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay

2023-02-17

APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une offre d'emploi sera affichée.

6. RÉSOLUTION : TRANSFERT DE FONDS AU PROJET DE CUISINE COLLECTIVE

ATTENDU QUE le Conseil est en faveur de l'organisation d'une activité de Dek-hockey pour les enfants;

ATTENDU QUE la MRC est accréditée Amie des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller 2023-02-18
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accepte que sa patinoire soit utilisée pour une activité organisée et structurée de Dek-hockey pour les enfants;

7. RÉSOLUTION : TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité tient à maintenir sa participation au programme de subvention de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller 2023-02-19
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité réactualise sa demande auprès de la TECQ pour le programme en cours 2019-2023.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Frédéric Harnois 2023-02-20
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'assemblée de la séance ordinaire du 6 janvier 2023 soit levée à 18h47.

Doriane Demers-Toutant
Mairesse suppléante

Annie Saint-Pierre
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Doriane Demers-Toutant présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Doriane Demers-Toutant, Mairesse suppléante

Certificat de crédits

Je, soussignée, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière